
Compte-rendu de conseil municipal du 27 août 2013

Enfin, P. Guyénot accède à notre demande, réitérée depuis plus de 5 ans : nous avons une note de synthèse mais qui malheureusement n'est pas assez développée. Elle ne permet pas d'appréhender les dossiers afin de pouvoir délibérer en connaissance de cause. Par contre, nous n'avons plus les projets des délibérations !

Absents :

V. Boutier (procuration à N. Beauruel)

E. Baulot (procuration à C. Sadon)

G. Brétillon.

I. ADMINISTRATION GENERALE

1. DECISIONS PRISES PAR P. GUYENOT :

Il aura fallu 9 mois à P. Guyénot pour accepter de payer les 40 000 € nécessaires à l'extension du réémetteur de la collégiale permettant l'accès à 6 nouvelles chaînes HD et de récupérer les 3 chaînes perdues. Cette somme paraissait exorbitante et secondaire à P. Guyénot alors que dans le même temps, il embauche une personne parce qu'elle s'est présentée en mairie pour apporter son concours au développement de l'activité économique locale pour un salaire annuel charges sociales comprises de 45 000 € !

2. AUTORISATION DE SIGNER UN NOUVEAU BAIL AGRICOLE PAR L'INSTITUT DE VIGNE AVEC LA FERME DES BRULES A LUZY (Nièvre) :

M. Neugnot indique qu'il est impossible que l'Institut de Vigne - n'ayant aucun statut juridique - signe ce bail comme cela est prévu dans le contrat communiqué aux élus. Une fois encore, P. Guyénot n'a aucune connaissance du dossier qu'il présente et s'embrouille en accusant l'ancienne Sous-Préfète de Montbard d'être

partie sans lui avoir donné les éléments qu'il attendait : encore une fois il fait porter la faute à quelqu'un d'autre.

Vote : Pour à l'unanimité sous réserve de modifier la rédaction du bail en remplaçant l'I.D.V. par la Commune.

II. FINANCES

3. BUDGET PRINCIPAL - VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 :

Le montant des recettes fiscales 2013 a augmenté : la belle aubaine pour P. Guyénot qui profite d'une recette supplémentaire payée par les semurois et dont il se gausse alors qu'il n'y est absolument pour rien !

Vote :

Pour : majorité et opposition Sadon

Contre : notre groupe

III. TRAVAUX

4. AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU CENTRE VILLE :

Patrick Marion rappelle que nous n'avons vu aucun projet (déjà demandé au Conseil municipal du 27 mai dernier), qu'il est impossible de délibérer sans avoir vu un seul plan. Il n'y a aucun plan de financement. Michel Neugnot rappelle que les travaux ne peuvent pas être commencés sans l'aval de la Région dans le cadre du contrat ville d'appui, sinon il n'y aura aucune subvention.

Les services de la Région ont demandé au maire de Semur un descriptif de travaux, un dossier d'avant-projet définitif, une note détaillant les travaux et démontrant la cohérence du projet d'ensemble, les devis ou estimations par le maître d'œuvre. Mais il préfère ne pas donner les éléments pour pouvoir accuser Michel Neugnot de bloquer le dossier.

En bref, tout ce que les semurois sont en droit d'attendre compte tenu de l'importance de ce projet et du coût estimé à 500 000 € pour le lot voirie et 200 000 € pour l'assainissement. Malgré les promesses de

campagne de P. Guyénot, se vantant d'être "Un grand Ecolo" et de défendre l'environnement, il n'a absolument pas consulté la population, ni présenté de projet. Mieux encore, au lieu de privilégier les modes doux (comme convenu dans le contrat Ville d'appui), il remet et favorise la circulation des voitures, mettant en double sens une des rues les plus étroites du centre ville de Semur.

Vote :

Pour : majorité 14 voix

Contre : opposition Sadon et notre groupe 9 voix

5. AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT DE MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU CENTRE VILLE :

Vote :

Pour : majorité 14 voix

Contre : opposition Sadon et notre groupe 9 voix

6. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SUITE DES INONDATIONS DE MAI 2013 :

Vote pour à l'unanimité.

IV. URBANISME

7. REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : SECOND ARRET DU PROJET DE P.L.U. REVISE APRES AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES :

Pour rappel, P. Guyénot a voulu réviser le P.L.U. pour récompenser ses soutiens de campagne. Nous l'avons toujours dit et malgré nos mises en garde répétées, P. Guyénot s'est entêté et embourbé dans son dossier.

Évidemment, comme nous l'avions prévu, la Préfecture retoque cette révision par courrier du 6 juin 2013 en arguant : "L'examen de votre document m'amène à considérer que votre projet serait entaché d'illégalité s'il était approuvé en l'état". Et d'ajouter : "Vous serez amené à relancer les études et la concertation, arrêter de nouveau un projet et effectuer une nouvelle consultation de trois mois des personnes publiques associées".

Aux côtés de la Préfecture, la Chambre d'Agriculture a émis également un avis défavorable : "Votre projet n'est pas en adéquation avec l'objectif énoncé".

Que dire de cette étude environnementale qui a tant coûté à la Commune.

Des années pour accoucher d'une souris boiteuse. Vouloir à tout prix casser ce qui fonctionnait et qui fonctionnera encore : c'est ce qui peut résumer l'action de l'équipe de Guyénot.

Triste et coûteux bilan pour les semurois !

Vote à bulletin secret :

Pour : 14

Contre : 9 (Opposition)

V. EDUCATION - JEUNESSE

8. RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE :

Michel Neugnot interpelle P. Guyénot sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un renouvellement de contrat puisqu'il ne s'inscrit pas dans la continuité du précédent. Il déplore qu'aucun document ni aucune communication n'aient été faites sur ce dossier.

Notre groupe s'interroge sur le pourquoi des 50 000 € supplémentaires versés au C.C.A.S : pour quelle utilisation ? Quelles nouvelles actions le CCAS pourrait porter au regard de la signature de ce contrat ?

Vote :

Pour : majorité et opposition Sadon

Contre : notre groupe

VI. PERSONNEL

9. RECRUTEMENT DE DEUX ADJOINTS TECHNIQUES DE 2ème CLASSE CONTRACTUELS A TEMPS NON COMPLET AU SERVICE SCOLAIRE :

10. RECRUTEMENT D'UN REDACTEUR TERRITORIAL CONTRACTUEL AU SERVICE COMPTABILITE :

N'ayant toujours pas eu l'organigramme des services, nous ne prenons pas part au vote.

11. RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL :

Comme le stipule la note de synthèse, M. Paul Chabot, ancien chargé de mission auprès de Metal Valley, se propose d'apporter son concours à la Ville de Semur et P. Guyénot en éprouve énormément de satisfaction. Il suggère de le recruter pour un an à compter du 1er septembre au grade d'attaché territorial 8ème échelon.

Nous ne pouvons cacher notre stupéfaction devant une telle situation : c'est le monde à l'envers. La Collectivité ne recrute pas selon ses besoins mais embauche toute personne qui propose ses services.

Vote :

Pour : 13

Contre : 10 dont un membre de la majorité

VII. QUESTIONS DIVERSES

12. REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES POUR LE COMPTE DE LA VILLE :

Pour la Maison Pour Tous (mur d'escalade) : Vote pour à l'unanimité

Pour défrayer le Directeur général des services d'une dépense concernant les frais d'embarquement pour un cadeau reçu lors d'un voyage en Chine (150€).

Vote :

Pour 13

Contre : 9

Abstention : 1 d'un membre de la majorité

A nos questions sur ce voyage invraisemblable en Chine, auxquels ont participé entre autre P. Guyénot et son épouse, M. Arnalsteen, M. Martel, Mme De Pas et le Directeur général des Services, P. Guyénot se lance dans une diatribe pour nous informer qu'un jumelage avec la ville de Luoyang (au sud de la Mongolie) est envisagé. A notre grande surprise, cette ville compte 3,7 millions d'habitants et nous nous interrogeons sur les points communs que Semur - petite cité médiévale d'un peu plus de 4 000 habitants - pourrait avoir avec cette métropole chinoise gigantesque dont la culture et l'économie sont aux antipodes ...

Patrick Marion se demande alors pourquoi des cyclistes de Ciney (ville belge avec laquelle nous sommes jumelés), de passage à Semur, n'ont reçu aucun accueil de la part de la municipalité ! Avant d'initier un nouveau jumelage à des milliers de kilomètres, ne serait-il pas plus judicieux de faire vivre et entretenir les jumelages existants (pour Ciney depuis 1962).

13. RESULTATS DES COURSES DE LA BAGUE :

Communication de la liste des résultats 3 mois après !

14. RAPPORT D'ACTIVITES 2012 DU SIRTAVA :

Alors qu'il est annoncé en annexe dans la note de synthèse, nous apprenons que ce rapport est consultable en mairie ...

**Michel Neugnot, Patricia Lasnier,
Patrick Marion, Valérie Chaumet**

Accueillir et bien vivre à Semur-en-Auxois

23 rue du Bourg-Voisin – 21140 Semur-en-Auxois

Courriel : neugnot-michel@wanadoo.fr / accueilliretbienvivre@gmail.com

tél : 06 07 48 78 45

<http://michel-neugnot.fr>